

Enlevé par sa mère, il a été privé de son père pendant 18 mois

De plus en plus d'enfants sont emportés à l'étranger par un de leurs parents chaque année, au Québec

Il y a deux fois plus d'enfants enlevés par un parent au Québec et emmenés à l'étranger qu'il y a cinq ans, à l'image du petit Mathéo, emporté par sa mère sur l'île de Grenade pendant 18 mois.

«J'étais sûr que je ne reverrais plus mon fils. C'était cruel, j'étais à terre», a ressenti le père de Mathéo, Michel-Jean Roberge.

Le 7 juillet 2013, à Terrebonne, ce père de 27 ans se rend chez son ex-conjointe récupérer son enfant de deux ans pour la fin de semaine, comme convenu depuis leur séparation. Il se régale d'avance de préparer avec lui un barbecue dehors. «Mon fils est un gros mangeur, il adore les grosses crevettes», s'amuse-t-il.

Mais le domicile de son ex, Carla Smith, est vide. Après une relation de trois ans tendue et une séparation en mauvais termes, elle est retournée dans son pays d'origine – avec Mathéo. «Elle a voulu me faire mal», résume le père.

Il n'a pas revu son fils pendant un an et demi, il a seulement pu lui parler au téléphone. «Il me disait: "Papa, papa, I love you"», se souvient-il.

M. Roberge a finalement retrouvé son petit garçon le 15 janvier dernier. La mère est revenue d'elle-même au Québec. Elle a été arrêtée par la SQ à l'aéroport de Dorval et elle est accusée d'enlèvement de mineur dans l'intention de priver le père de son enfant. Entre-temps, M. Roberge a obtenu la garde exclusive de Mathéo.

Retrouvailles difficiles

Mathéo n'est pas un cas isolé. Il y a 15 jours à Saint-Jean-sur-Richelieu, la petite Maria Zabranska, deux ans, a été emportée par sa mère en République Tchèque.

En 2014, on a compté 25 enfants enlevés au Québec par un parent et emmenés à l'étranger, contre 13 en 2010. Pire: la tendance s'installe, avec au moins 20 jeunes victimes chaque année depuis quatre ans, une première depuis les années 1990. Dans deux cas sur trois depuis 10 ans, ce sont les mères qui enlèvent les petits.

La directrice générale d'Enfant-retour Québec Pina Arcamone, a du mal à expliquer cette tendance, faite de cas particuliers. «Des parents immigrer ici pour obtenir une meilleure vie. Mais ils s'adaptent mal aux coutumes, au climat et ne veulent pas que leur enfant vive ça, dit-elle. Parfois, il y a la pression de la famille à l'étranger pour rentrer.»

Les conséquences sont terribles pour l'enfant. «S'il n'a plus de souvenir de son parent quand il revient, il ne sait plus en qui avoir confiance», s'alarme Mme Arcamone.

Pour M. Roberge, les retrouvailles avec Mathéo ont été difficiles. «Il a pleuré en réclamant sa mère. C'est dur, je veux qu'il soit heureux.»

Mais à la maison, l'enfant a retrouvé son jouet préféré. «Ça l'a calmé, dit le père. J'attends maintenant le beau temps pour faire griller des crevettes dehors», sourit-il.

Deux fois plus d'enlèvements qu'il y a cinq ans

◆ 2014 : 25 ◆ 2013 : 22
◆ 2012 : 26 ◆ 2011 : 21
◆ 2010 : 13 ◆ 2009 : 9

Les pires années

◆ 2008 : 28 ◆ 2002 : 38
◆ 2000 : 29

Source: Ministère de la Justice du Québec

Pourquoi un parent enlève son enfant ?

- Par vengeance contre l'autre parent
- Pour totalement contrôler l'éducation de l'enfant
- Par paranoïa envers l'autre parent
- Il trouve le partage de la garde de l'enfant inéquitable
- Il vit mal son immigration
- Il craint que son enfant soit abusé ou maltraité

Source : Centre canadien de protection de l'enfance

Trop simple d'envoyer un enfant à l'étranger

Passeport pour un enfant facile à obtenir sans l'accord d'un parent, absence de contrôle avant de décoller: les règles gagneraient à être resserrées pour limiter les risques d'enlèvement, estime une avocate.

En théorie, Passeport Canada exige la signature des deux parents sur le passeport d'un enfant. «Mais c'est assez flexible dans les faits. Des gens vont envoyer une lettre pour dire que ce n'est pas possible, et cela peut suffire», déplore l'avocate Sonia Heyeur, qui a traité de nombreux cas d'enlèvements internationaux d'enfants.

C'est ce qui est arrivé à Michel-Jean Roberge. La mère de son fils «leur a dit que je n'étais pas joignable. Passeport Canada l'a crue, alors que je suis dans l'annuaire», s'insurge-t-il.

Consentement

Quand vient l'heure de décoller, si un enfant voyage avec un seul parent, aucune autorité ne vérifie si l'autre est d'accord, car la Charte canadienne garantit la liberté de circulation.

«La lettre de consentement de l'autre parent n'est pas obligatoire, seulement recommandée. Et personne ne contrôle», déplore Me Heyeur.

Autre problème: contrairement au Canada, tous les pays ne sont pas membres de la Convention de La Haye, principal traité régissant les enlèvements internationaux d'enfants.

Cela aiderait pourtant à gagner beaucoup de temps. Ce traité met en place une procédure accélérée pour rapatrier l'enfant enlevé. Mais si le pays n'est pas membre, il faut composer avec ses propres lois, qui peuvent rendre l'extradition impossible.

M. Roberge aurait peut-être revu son fils plus vite si l'île de Grenade avait signé la convention.

«Je n'avais pas de recours. Il a fallu que j'attende que sa mère revienne au Canada d'elle-même», témoigne-t-il.